

COMMISSION DU Génie BIOMOLÉCULAIRE

Les membres au 20 septembre 2006

La Commission du génie biomoléculaire a été renouvelée par arrêté ministériel le 28 juin 2004, pour une durée de trois ans. Elle fonctionne sur la base du règlement intérieur adopté en 1998, modifié le 14 janvier 2003, puis le 18 novembre 2003.

La Présidence de la Commission du génie biomoléculaire est confiée à **M. le Professeur Marc FELLOUS** et la Vice-Présidence à **M. Antoine MESSEAN**.

- ◆ François Bonhomme
- ◆ Denis Bourguet
- ◆ Francine Casse
- ◆ Joël Cuguen
- ◆ Yvette Dattée
- ◆ André Jestin
- ◆ Patrice Mannoni
- ◆ Gérard Pascal
- ◆ Georges Pelletier
- ◆ Gilles-Eric Séralini
- ◆ Jean Lunel, REPRÉSENTANT DES INDUSTRIES METTANT EN ŒUVRE DES OGM
- ◆ Georges Sicard, REPRÉSENTANT DE LA PRODUCTION AGRICOLE
- ◆ Olivier Andrault, REPRÉSENTANT D'UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS (DÉMISSIONNAIRE DEPUIS DÉCEMBRE 2005).
- ◆ Frédéric Jacquemart, REPRÉSENTANT D'UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
- ◆ Michel Delas, REPRÉSENTANT DES SALARIÉS DES INDUSTRIES METTANT EN ŒUVRE DES OGM
- ◆ Jean Claude Etienne SÉNATEUR DE LA MARNE, MEMBRE DE L'OFFICE PARLEMENTAIRE DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES
- ◆ Isabelle Dely, PERSONNALITÉ QUALIFIÉE DÉSIGNÉE EN RAISON DE SES COMPÉTENCES JURIDIQUES

Le secrétariat de la Commission est assuré conjointement par des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement :

Pour le ministère chargé de l'agriculture : *Anne Grevet et Christine Lainé*.

Pour le ministère chargé de l'environnement : *Bérandère Basin*.

Représentants de l'administration : la direction générale de la Santé (*Claude Richardin*) et l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (*Frédérique d'Herbe*) assistent à la Commission pour le Ministre chargé de la santé. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est représentée par *Sophie Gallotti*.



Composition de la Commission du génie biomoléculaire

D E P U I S 1 9 8 7

ARRÊTÉ DU 30 MARS 2006 PORTANT NOMINATION À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 30 mars 2006, M. Denis Bourguet, directeur de recherche, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Denis Couvet, démissionnaire.

ARRÊTÉ DU 18 JANVIER 2006 PORTANT NOMINATION À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 18 janvier 2006 :

- M. Georges Sicard, représentant de la production agricole, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Antoine Messean.
- M. Antoine Messean, docteur en sciences, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Yves Chupeau, démissionnaire.

ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 2005 PORTANT NOMINATION À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 15 juillet 2005, Mme Yvette Dattee, docteure en sciences, est nommée membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, après avoir été démissionnaire.

ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2004 PORTANT RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et du ministre de l'écologie et du développement durable en date du 28 juin 2004, le mandat des membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, nommés par les arrêtés du 5 juillet 2001, du 7 novembre 2001, du 26 décembre 2001, du 16 octobre 2003, du 9 février 2004 et du 20 février 2004, est renouvelé. La présidence est confiée à M. le professeur Marc Fellous et la vice-présidence à M. Antoine Messean.

**ARRÊTÉ DU 20 FÉVRIER 2004 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 20 février 2004, M. Olivier Andrault, représentant d'une association de défense des consommateurs, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de Mme Natacha Darcel, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 2004 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 9 février 2004, M. Frédéric Jacquemart, représentant d'une association de défense de l'environnement, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Jean-Pierre Raffin, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2003 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 16 octobre 2003, M. Joël Cuguen, directeur de recherche, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Bernard Chevassus au Louis, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2003 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 16 octobre 2003, M. Michaël Hochberg, directeur de recherche, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Guy Riba, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 20 AOÛT 2002 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 20 août 2002, Mme Natacha Darcel, représentante d'une association de défense des consommateurs, est nommée membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de Mme Anne Legentil, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 26 DÉCEMBRE 2001 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 26 décembre 2001, Mme Isabelle Ravail, premier conseiller des tribunaux administratifs, est nommée membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de Mme Catherine Labrusse-Riou, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 7 NOVEMBRE 2001 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 7 novembre 2001, M. Georges Pelletier, docteur ès sciences, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Jean-Jacques Leguay, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 5 JUILLET 2001 PORTANT RENOUVELLEMENT
DU MANDAT DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU
GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 5 juillet 2001, le mandat des membres, du président et du vice-président de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, nommés par les arrêtés du 7 juillet 1998, du 27 janvier 1999, du 14 février 2000, du 10 mai 2000 et du 9 mars 2001, est renouvelé.

**ARRÊTÉ DU 9 MARS 2001 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 9 mars 2001 :

- Mme Anne Weber-Benarous, docteure en médecine, directrice de recherche, est nommée membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, jusqu'au 12 juillet 2001, en remplacement de M. David Klatzmann, démissionnaire ;
- M. André Jestin, docteur en médecine vétérinaire, directeur de recherche, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, jusqu'au 12 juillet 2001, en remplacement de M. Hubert Laude, démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 10 MAI 2000 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 10 mai 2000, M. Raffin (Jean-Pierre), représentant d'une association de défense de l'environnement, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de M. Legrand (Patrick), démissionnaire.



**ARRÊTÉ DU 14 FÉVRIER 2000 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 14 février 2000, M. Delas (Michel), représentant des salariés des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés, est nommé membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire jusqu'au 12 juillet 2001, en remplacement de M. Rouyer (René), démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 1999 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 27 janvier 1999, Mme Legentil (Anne), représentante d'une association de défense des consommateurs, est nommée membre de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, jusqu'au 12 juillet 2001, en remplacement de M. Dumont (Michel), démissionnaire.

**ARRÊTÉ DU 7 JUILLET 1998 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 7 juillet 1998, sont nommés pour une durée de trois ans en tant que membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire :

Mme Casse (Francine), professeur d'université ;
M. Chupeau (Yves), directeur de recherche ;
M. Chevassus au Louis (Bernard), directeur de recherche ;
M. Couvet (Denis), professeur ;
Mme Dattee (Yvette), directrice de recherche ;
M. Dumont (Michel), représentant d'une association de défense des consommateurs ;
M. Fellous (Marc), docteur en médecine, professeur d'université ;
M. Klatzmann (David), docteur en médecine, professeur d'université ;
Mme Labrusse-Riou (Catherine), professeur d'université ;
M. Laude (Hubert), docteur en médecine vétérinaire, directeur de recherche ;
M. Legrand (Patrick), représentant d'une association de défense de l'environnement ;

M. Leguay (Jean-Jacques), directeur de recherche ;
M. Lunel (Jean), représentant des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés ;
M. Messean (Antoine), représentant de la profession agricole ;
M. Pascal (Gérard), directeur de recherche ;
M. Riba (Guy), directeur de recherche ;
M. Rouyer (René), représentant des salariés des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés ;
M. Seralini (Gilles-Eric), professeur d'université.

La présidence de cette commission est confiée pour une durée de trois ans à M. le professeur Fellous (Marc). La vice-présidence est confiée pour une durée de trois ans à M. Chevassus au Louis (Bernard).

Le vice-président assure la présidence en l'absence du président.

ARRÊTÉ DU 27 MAI 1997 PORTANT PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'environnement et du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation en date du 27 mai 1997, est prolongé, pour une durée de six mois, le mandat des membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, nommés par l'arrêté du 10 mai 1993.

La prolongation du mandat des membres prend effet à compter de la date de parution du présent arrêté au Journal officiel de la République française.

ARRÊTÉ DU 10 MAI 1993 PORTANT NOMINATION À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DISSÉMINATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et du ministre de l'environnement en date du 10 mai 1993: Sont nommés pour une durée de trois ans membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire les membres suivants :

M. Aigle (Michel), professeur d'université;	Mme Metayer (Claire), représentant d'une association de défense de l'environnement;
M. Aubert (Jean-Paul), professeur d'université;	M. Migliore (Michel), représentant des salariés des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés;
M. Boireau (Pascal), docteur en médecine vétérinaire;	M. Pascal (Gérard), directeur de recherche;
Mme Casse-Delbart (Francine), directeur de recherche;	M. Perrot (Vincent), représentant d'une association de défense des consommateurs;
M. Creyssel (Pierre), conseiller d'Etat;	M. Rajot (Pierre), représentant des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés;
Mme Dattee (Yvette), directeur de recherche;	M. Thuriaux (Pierre), directeur de recherche.
M. Kahn (Axel), professeur d'université;	La présidence de cette commission est confiée pour une durée de trois ans à M. le professeur Kahn (Axel).
M. Lacronique (Jean-François), professeur d'université;	
M. Laude (Hubert), docteur en médecine vétérinaire, directeur de recherche;	
M. Lhoste (Jean-Marc), docteur en médecine, directeur de recherche;	
M. Messean (Antoine), représentant de la production agricole;	

ARRÊTÉ DU 28 SEPTEMBRE 1990 PORTANT NOMINATION À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DES PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la forêt en date du 28 septembre 1990, sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission d'étude de l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire instituée par l'arrêté du 4 novembre 1986 :

M. Aigle (Michel), professeur d'université;	M. Kahn (Axel), docteur en médecine, directeur de recherches;
M. Aubert (Jean-Paul), professeur d'université;	M. Migliore (Michel), technicien, élu syndical;
M. Boireau (Pascal), docteur vétérinaire;	M. Laude (Hubert), directeur de recherches;
Mme Casse-Delbart (Francine), directeur de recherches;	M. Rajot (Pierre), directeur de société;
M. Creyssel (Pierre), conseiller d'Etat;	M. Thuriaux (Pierre), chercheur.
Mme Dattee (Yvette), directeur de recherches;	Le mandat des membres nommés par cet arrêté commence le 1 ^{er} octobre 1990.
M. Eisenmann (Etienne), directeur général de société;	La présidence de la commission est confiée à M. le docteur Kahn (Axel).
M. Grisel (Laurent), secrétaire général adjoint de la confédération syndicale du cadre de vie;	

**ARRÊTÉ DU 28 SEPTEMBRE 1990 PORTANT NOMINATION
À LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la forêt en date du 28 septembre 1990, sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission d'étude de l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire instituée par l'arrêté du 4 novembre 1986 :

- M. Lhoste (Jean-Marc), docteur en médecine, directeur de recherche;
- M. Pascal (Gérard), directeur de recherche.

Le mandat des membres nommés par cet arrêté commence le 1er octobre 1990.

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 05 DÉCEMBRE 1988 PORTANT NOMINATION
A LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Nomination de M. Lhoste Jean-Marc.

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 06 OCTOBRE 1988 PORTANT NOMINATION
A LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Nomination de M. Kahn Axel en tant que président, en remplacement de M. Pierre Royer.
modification implicite de l'arrêté du 29-01-1987

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 29 JANVIER 1987 PORTANT NOMINATION
A LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DES PRODUITS ISSUS
DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

Président : M. le professeur Pierre Royer. Nomination de membres, pour une durée de 3 ans.

ARRÊTÉ DU 4 NOVEMBRE 1986 :

Institution auprès du Ministre de l'Agriculture, de la commission d'étude pour l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire, notamment les produits obtenus par les techniques du génie génétique, par les techniques de fusion cellulaire, et par les techniques relevant des biotechnologie.

Nomination du Président et des membres de la commission par arrêté du Ministre de l'Agriculture, pour un mandat d'une durée maximale de 3 ans, éventuellement renouvelable plusieurs fois.

TEXTES DE CRÉATION DE LA COMMISSION DU GÉNIE BIOMÉLÉCULAIRE

ARRÊTÉ DU 4 NOVEMBRE 1986 INSTITUANT LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION DE PRODUITS ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE

Institution auprès du Ministre de l'Agriculture, de la commission d'étude pour l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire, notamment les produits obtenus par les techniques du génie génétique, par les techniques de fusion cellulaire, et par les techniques relevant des biotechnologie.

Nomination du Président et des membres de la commission par arrêté du Ministre de l'Agriculture, pour un mandat d'une durée maximale de 3 ans, éventuellement renouvelable plusieurs fois.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 modifiée sur les fraudes et falsifications en matière de produits et de services ;

Vu la loi du 3 février 1940 tendant à réglementer le commerce des produits destinés à l'alimentation des animaux ;

Vu la loi du 2 novembre 1943, modifiée par la loi n° 72-1139 du 22 décembre 1972, relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole ;

Vu la loi n° 79-595 du 13 juillet 1979 relative à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture ;

Vu la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 511, L. 617-1, L. 617-2, L. 617-3, L. 617-4 et L. 617-6 ;

Vu le décret du 15 avril 1912 portant application de la loi du 1er août 1905 susvisée en ce qui concerne les denrées alimentaires et spécialement les viandes, produits de charcuterie, fruits, légumes, poissons et conserves, modifié notamment par le décret n° 73-138 du 12 février 1973 ;

Vu le décret n° 69-257 du 22 mars 1969 relatif à la monte publique ;

Vu le décret n° 69-258 du 22 mars 1969 relatif à l'insémination artificielle ;

Vu le décret n° 79-682 du 8 août 1979 pris pour l'application de la loi du 2 novembre 1943 susvisée, modifié notamment par le décret n° 80-477 du 16 juin 1980 ;

Vu le décret n° 86-1037 du 15 septembre 1986 portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits et de services, en ce qui concerne la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation humaine ;

Vu le décret n° 81-605 du 18 mai 1981 pris pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences et plants ;

Vu le décret n° 84-82 du 2 février 1984 portant réorganisation du comité permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu le décret n° 80-477 du 16 juin 1980 pris pour l'application de la loi du 13 juillet 1979 relative à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture, Arrête :

Art. 1er – Il est institué, auprès du ministre de l'agriculture, une commission d'étude de l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire, notamment les produits obtenus par les techniques du génie génétique, par les techniques de fusion cellulaire, et plus généralement par les techniques relevant des biotechnologies.

Art. 2 – Elle donne un avis sur toutes les questions relatives aux risques et aux conditions d'emploi de produits issus du génie biomoléculaire, notamment les risques de dissémination d'organismes vivants issus de ces techniques, que lui soumet le ministre de l'agriculture, lorsque, notamment, ces produits sont employés, ou entrent dans la composition de produits employés, comme :

- semences et plants ;
 - produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés ;
 - matières fertilisantes et supports de culture ;
 - médicaments vétérinaires ;
 - animaux d'élevage ;
 - denrées alimentaires et boissons destinées à l'homme ou aux animaux.
- L'avis formulé par la commission pourra en tant que de besoin être utilisé par toute commission compétente, notamment sur des sujets ayant trait à l'utilisation et à la mise sur le marché des produits énumérés ci-dessus.

Art. 3 – Les entreprises et les organismes intéressés, publics ou privés, peuvent demander au ministre de l'agriculture de saisir la commission d'étude de l'utilisation des produits issus du génie biomoléculaire sur toute question relative à la recherche, au développement, à la production ou à la mise sur le marché de produits issus du génie biomoléculaire.

Art. 4 – A l'occasion de chaque saisine, la commission peut demander à l'organisme ou l'entreprise intéressé de s'adjoindre la compétence d'un expert choisi d'un commun accord. La rémunération des travaux d'expertise reste à la charge de l'intéressé.

Art. 5 – Le Président de la commission et les membres de la commission sont nommés par arrêté du ministre de l'agriculture, pour un mandat d'une durée maximale de trois ans éventuellement renouvelable plusieurs fois.

Art. 6 – Le secrétariat de la commission est assuré par le ministère de l'agriculture (direction des industries agricoles et alimentaires).

Art. 7 – Le directeur de la production et des échanges, le directeur de la qualité et le directeur des industries agricoles et alimentaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**DÉCRET N° 93-235
DU 23 FÉVRIER 1993**

**DÉCRET PORTANT CRÉATION DE LA
COMMISSION D'ÉTUDE DE LA
DISSÉMINATION DES PRODUITS
ISSUS DU GÉNIE BIOMOLÉCULAIRE**

version consolidée au 24 février 1993 - version JO initiale

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du développement rural et du ministre de l'environnement,

Vu la loi n° 92-654 du 13 juillet 1992 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 10 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 3 (II),

Article 1

La commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire créée par la loi du 13 juillet 1992 susvisée est placée auprès du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'environnement.

Article 2

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires fixant les modalités de sa saisine, la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire peut être consultée par tout ministre intéressé sur les questions relevant de ses compétences. Elle peut également être consultée par toute personne intéressée, publique ou privée.

Ses avis de portée générale peuvent être rendus publics.

Article 3

Cette commission comprend dix-huit membres :

- un représentant des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés ;
- un représentant de la production agricole ;
- un représentant d'une association de défense des consommateurs ;
- un représentant d'une association de défense de l'environnement ;
- un représentant des salariés des industries mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés ;
- un membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques désigné par son président ;
- une personnalité qualifiée désignée en raison de ses compétences juridiques ;
- onze experts scientifiques désignés en raison de leurs compétences dans les domaines se rapportant au génie biomoléculaire.

Ses membres sont nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement, pour une durée de trois ans renouvelable. Les ministres chargés de la santé, de la consommation et de la défense sont consultés sur ces nominations, leur avis étant réputé

favorable en l'absence de réponse dans le délai d'un mois.

Un représentant du ministre chargé de la santé assiste aux réunions de la commission.

Article 4

Les membres démissionnaires ou décédés sont remplacés dans les mêmes conditions ; toutefois, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui des membres qu'ils remplacent.

Article 5

Le président de la commission est nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement, pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 6

Le secrétariat de la commission est assuré par le ministère chargé de l'agriculture assisté du ministère chargé de l'environnement. Les agents chargés du secrétariat assistent aux réunions de la commission.

Article 7

La commission peut faire appel à toute compétence extérieure de son choix pour l'examen d'une question particulière.

Article 8

Les membres de la commission, ainsi que les experts ou toutes autres personnes consultées par la commission, veillent à assurer la confidentialité des données qu'ils sont amenés à connaître, notamment celles protégées par le droit de la propriété industrielle.

Article 9

La commission élabore son règlement intérieur.

Article 10

Le ministre de l'agriculture et du développement rural et le ministre de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française

Par le Premier ministre ,

PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

JEAN-PIERRE SOISSON

Le ministre de l'environnement,

SÉGOLÈNE ROYAL

DATES ET TITRES DES SÉMINAIRES ORGANISÉS PAR LA CGB DEPUIS 1998



Pratiques agricoles en France et OGM
(Dijon, 17 et 18 juin 1999)



Etude des flux de gènes chez les plantes
(Paris, 23 et 24 janvier 2001)



Gènes de résistance aux antibiotiques et plantes génétiquement modifiées (organisé conjointement avec la Commission du Génie Génétique)
(Paris, 20 janvier 1999)



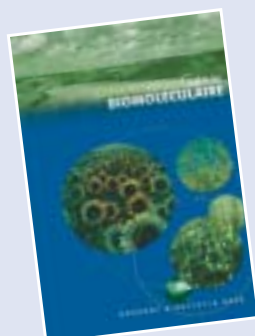
Transformation génétique des organelles, chloroplastes et mitochondries
(Montpellier, 10 Avril 2001)



Résistance et gestion de la résistance des insectes aux toxines Bt
(Paris, 8 décembre 1999)



Evaluation du risque toxicologique des OGM (organisé conjointement avec la Commission des toxiques)
(Paris, 27-28 septembre 2002)



Impact de la culture de colzas et de betteraves résistants aux herbicides
(Paris, le 13 octobre 2000)



Impact sur l'environnement des cultures de colza génétiquement modifié tolérant à un herbicide
(Paris, 28 novembre 2003)





*La fluidité des génomes
et ses conséquences :
La modification génétique
change-t-elle la stabilité
génétique des plantes ?*
(Paris, 8 et 9 novembre 2004)



*Influence du fonds génétique
sur l'expression de gènes
ou de transgènes*
(Paris, 20 mars 2006)



*Réunion de travail « Analyse
statistique des données »*
(Paris, 23 avril 2006)

SAISINES DE LA CGB DEPUIS 1998

Saisine ministérielle « Le papillon Monarque » (1999)

Saisine ministérielle « Préciser les objectifs des mesures actuelles de précaution prises autour des essais et, le cas échéant, de proposer les adaptations ou modifications nécessaires, dans le but de limiter au plus bas niveau techniquement réalisable les disséminations polliniques sur les cultures avoisinantes » (2001)

Saisine ministérielle « L'analyse des bénéfices des OGM » (2001)

Saisine ministérielle « Flux de pollen et de graines chez le colza et la betterave » (2000)

Saisine ministérielle « L'impact sur l'environnement des cultures de colza génétiquement modifié tolérant à un herbicide » (2003)



RÉALISATION : Yvette Dattée - Anne Grevet - Christine Lainé

CONCEPTION GRAPHIQUE : atelier.61@club-internet.fr

IMPRESSION : Déjà GLMC

CRÉDIT PHOTO INRA :

Stanislav Dusko Ehrlich - Christophe Maître - Chantal Nicolas - Bertrand Nicolas
Alain Beguey - Daniel Vezon - Jean Weber - Jean-Denis Faure

CRÉDIT PHOTO MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

P. Xicluna - D. Staquet - K. Beck - X. Remongin - M. Lavoix - C. Saidou - K. Beck - S. Chatenay - M. Reynaud

CRÉDIT PHOTO MERISTEM THERAPEUTICS

CRÉDIT PHOTO EUROPA BIO

